



**Institut
d'enseignement
et de formation**

VERS LES MÉTIERS DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

GROUPE **vyv**

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Projet de formation 2022-2024

Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture



Institut de formation subventionné par
Le Conseil Régional Ile de France
et conventionné avec le CFA ALVEÏS



Référentiel National Qualité

Audité par

BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



DATADOCK N° 0016197



Sommaire

| | |
|--|----|
| Préambule | 5 |
| Introduction..... | 6 |
| Historique de l’IFAP..... | 7 |
| Organisation du pôle Enseignement-Formation..... | 8 |
| Annuaire de l’IFAP..... | 9 |
| Valeurs et approche pédagogique | 10 |
| Spécificités de la formation par l’apprentissage..... | 14 |
| Organisation de la formation | 16 |
| Référentiel de formation..... | 16 |
| Caractéristiques du dispositif de formation | 17 |
| Formation théorique répartie en modules..... | 18 |
| L’API : Accompagnement Pédagogique Individualisé..... | 20 |
| Accessibilité et Référent Handicap..... | 20 |
| Evaluations certifiantes..... | 20 |
| Calendrier prévisionnel des évaluations, modalités et conditions d’obtention | 21 |
| Stages d’enseignement clinique | 23 |
| Portfolio | 24 |
| Modalités du suivi pédagogique..... | 25 |
| Démarche qualité et bilan de fin de formation..... | 25 |
| Obtention du DEAP | 25 |
| Annexes | 26 |



Sigles

ARS : Agence Régionale de Santé

ANAP : Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture

CEEPAME : Comité d'Entente des Écoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance

CFA : Centre de Formation des Apprentis

DEAP : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

DRIETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

IDE : Infirmier Diplômé d'État

IFAP : Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

IPP : Institut de Puériculture et de Périnatalogie

IPB : Institut Paris Brune

MSP : Mise en Situation Professionnelle

PMI : Protection Maternelle et Infantile

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience



Préambule

Ce projet constitue un contrat pédagogique entre les enseignants de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP) de l'école de puériculture de VYV3 Ile-de-France et les élèves qui entrent en formation.

Par conséquent, c'est un document de référence, élaboré par l'équipe pédagogique et légitimé par les instances officielles. Il engage les personnes qui l'ont élaboré, les intervenants professionnels qui participent ponctuellement à la formation, et les élèves qui s'engagent dans la formation assurée par l'IFAP.

Il fonde le positionnement de la formation pour les élèves auxiliaires de puériculture sur les atouts majeurs de la profession, qu'ils soient inscrits en cursus complet ou partiel.

Il présente notre conception de la profession

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et de soins visant au bien-être, l'autonomie et au développement de l'enfant. Elle participe, ainsi, activement « à prendre soin » de l'enfant et des personnes de son entourage. L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice. Ses activités se situent dans le cadre de leur rôle propre.

L'auxiliaire de puériculture travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle et dans des structures sanitaires ou sociales.

L'Institut de formation est en lien avec l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture (www.asso-anap.net).

Il affirme notre conception de l'enfant

Riche d'un potentiel de croissance dès sa conception, l'enfant grandit, s'épanouit et se développe de façon concomitante dans ses dimensions, physique, psychoaffective, intellectuelle et sociale.

La période de l'enfance exige un environnement familial et/ou de référence, social favorable à l'acquisition de son autonomie.

Il porte notre conception du soin

« Prendre soin de l'enfant », dans son contexte ordinaire comme dans celui de la maladie, c'est être capable d'apporter des réponses adaptées à ses besoins spécifiques, mais c'est aussi prévenir et dépister ce qui risque de perturber son développement.

Prendre soin de l'enfant, c'est donc agir en faveur de son intérêt supérieur et celui de sa famille.

Il précise notre vision de la formation

La formation d'auxiliaire de puériculture s'adresse à des personnes désireuses d'acquérir des connaissances et un positionnement professionnel adéquat pour contribuer au respect des besoins singuliers de l'enfant.

Adhérent au Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME), notre institut s'implique dans les travaux de recherche sur le métier d'auxiliaire de puériculture et s'inscrit dans une recherche d'harmonisation des pratiques pédagogiques sur le territoire français.



Introduction

L'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'école de puériculture accueille des élèves apprentis qui choisissent d'effectuer leur formation en alternance avec un contrat d'apprentissage. Le parcours peut être allégé en fonction des diplômes obtenus. La formation est également accessible hors apprentissage à des personnes qui ont à valider des blocs de compétences selon les diplômes obtenus et de l'expérience acquise. Ces différentes voies d'acquisition du diplôme qui se côtoient en formation enrichissent l'échange et la réflexion sur les pratiques.

L'ensemble des enseignements et des stages suivis par les élèves sont régis par le programme des études tel qu'il est stipulé dans l'arrêté du 10 juin 2021 et l'arrêté du 12 avril 2021. Les études sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP).

La formation par l'apprentissage favorise le processus de professionnalisation. Le mode d'apprentissage classique qui combine l'alternance théorie - stages pratiques est ici renforcée par le statut d'apprenti. Les auxiliaires de puériculture bénéficient alors du double statut d'élève et de salarié optimisant ainsi leur positionnement professionnel.

Le projet pédagogique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture diplômé(e)s d'État s'inscrit au sein du pôle Enseignement Formation de vyv3 IDF qui comprend :

- Une école de puéricultrices
- Un institut de formation des auxiliaires de puériculture
- Un institut de formation continue.

Le référentiel de formation s'appuie sur un référentiel d'activités et un référentiel de compétences. Notre conception pédagogique conçoit la formation comme un processus dynamique et interactif et non uniquement comme une opération de transfert de connaissances des formateurs vers les élèves.

Accompagner l'élève dans sa progression, dans la construction de sa propre identité professionnelle, dans le respect des règles déontologiques, des valeurs, de la culture des métiers de référence est un des points clefs de notre approche.

Les objectifs pédagogiques pour y parvenir sont :

- Développer le projet personnel en tenant compte du parcours, du vécu mais aussi des contraintes environnementales, pour que le projet de formation de chacun soit cohérent et réaliste
- Accompagner l'élève dans la recherche de l'autonomie et de la responsabilité. L'élève est considéré comme un acteur « co responsable » de sa formation
- Favoriser l'acquisition de savoirs par des travaux en groupe parce que les auxiliaires de puériculture sont appelés à travailler en équipe pluri-professionnelle
- Valoriser la communication, l'argumentation dans le respect de l'Autre
- Baser les actes de soin sur un raisonnement clinique, éthique et déontologique.



Historique de l'IFAP

L'école d'infirmières puéricultrices de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie est la première école de puériculture en France.

Créée en 1919, sa vocation première était de compléter la formation des médecins en hygiène infantile et en médecine préventive (diplôme universitaire de médecin puériculteur) et des infirmières visiteuses de l'enfance.

Avec le temps, l'orientation première de nature hygiéniste et médicale a sensiblement évolué vers une pratique dans les secteurs médico-social et socio-éducatif.

En 1947, le Diplôme d'État de puéricultrices est créé, il s'adresse aux assistantes sociales, sages-femmes et Infirmières. En 1948 est créé le certificat d'auxiliaire de puériculture. A cette époque, l'école d'infirmières puéricultrices s'inscrit alors dans un établissement hospitalier. Elle est une unité du département formation de l'Institut de Puériculture et de Périnatalogie (IPP). L'IPP centre de référence au service de la santé de l'enfant et de ses parents, assure des activités multiples et proposent une continuité dans la prise en charge des soins aux enfants et la guidance de leurs parents. Grâce à la diversité des services et à la qualité des professionnels, spécialistes dans les domaines de la pédiatrie et de la puériculture, l'implantation de l'école dans l'entité IPP en fait un lieu privilégié d'enseignement pour tout ce qui concerne le jeune enfant.

En janvier 2010, l'école de puériculture obtient l'agrément pour ouvrir un IFAP. Elle choisit la voie de l'apprentissage comme mode de professionnalisation favorisant le double statut de salarié et d'apprenant. L'alternance, par la notion de temporalité qu'elle implique, permet ainsi de mettre la réflexivité au cœur de la pédagogie.

Le 23 novembre 2011, les activités de l'IPP sont reprises par la Fondation hospitalière Sainte-Marie et le Centre hospitalier Sainte-Anne pour développer un pôle de référence dédié à l'enfance. L'ambition du Centre hospitalier Sainte-Anne et de la Fondation hospitalière Sainte-Marie est de renforcer la vocation du « nouvel IPB » (Institut Paris Brune) dans sa dimension de site de référence dans le champ de l'enfance. Sur le plan sanitaire et médico-social, dans le domaine de l'enseignement, de l'innovation et de la recherche, ils impulsent une nouvelle dynamique.

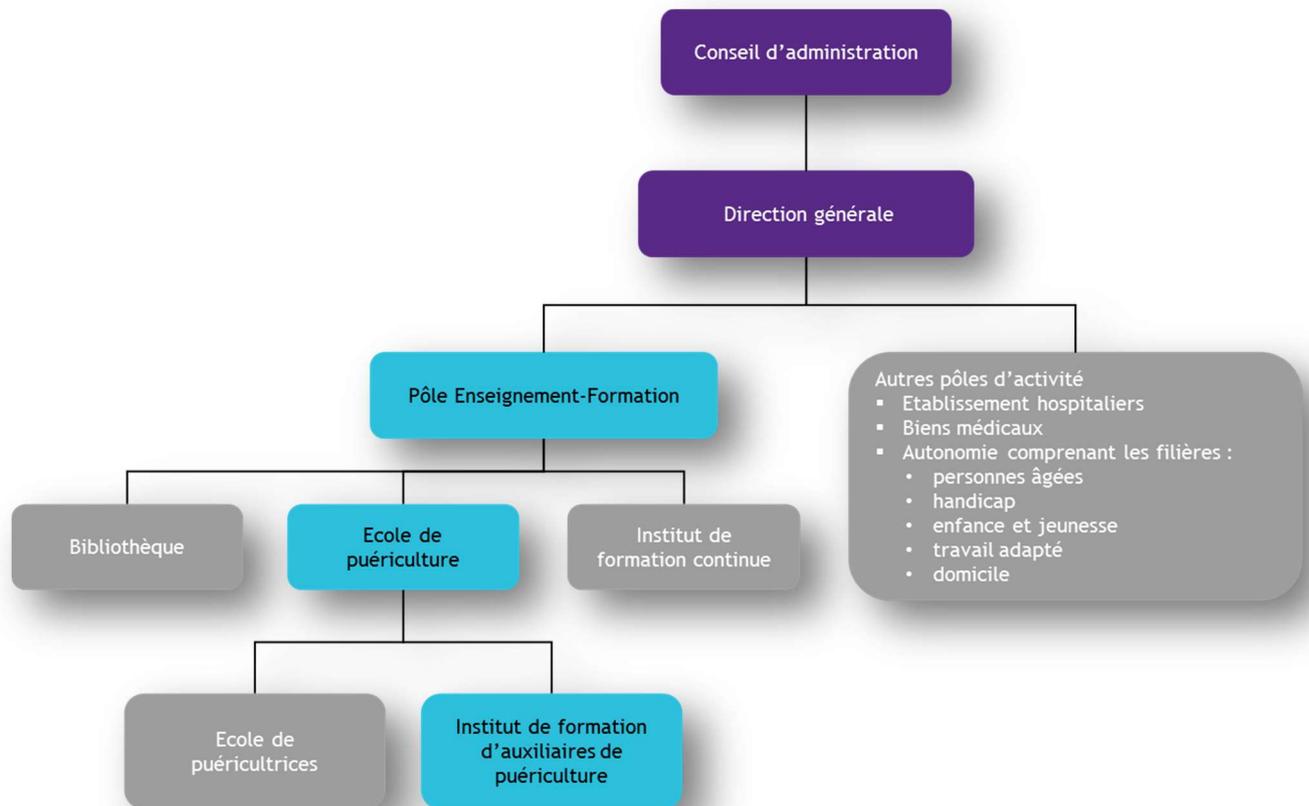
Depuis 2013, l'école de puériculture et l'Institut de formation continue sont constitués en pôle, aujourd'hui sous l'identité « Institut Enseignement et Formation » – groupe VYV.

En 2017, l'école de Puériculture a fêté les 70 ans du diplôme d'état de puéricultrice. Des événements ont eu lieu afin de marquer l'anniversaire de l'Ecole et de souligner sa réputation auprès des professionnels de santé, son ancrage dans la société ainsi que sa volonté d'évoluer avec son temps. En effet, les métiers de puéricultrice et d'auxiliaire de puériculture restent plus que jamais des métiers d'avenir répondant aux besoins de la population, de l'enfant et de sa famille.



Organisation du pôle Enseignement-Formation

ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT-FORMATION-GROUPE VVY



Les membres de l'équipe pédagogique et administrative de l'IFAP dépendent de l'Ecole de Puériculture regroupant les écoles d'infirmières puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture.

La directrice de l'Institut de formation Vvy3 est Emilie CHOLLET.

La coordination pédagogique de l'IFAP est assurée par Nathalie GOPELEIN. L'ensemble des formateurs de l'école participe aux enseignements théoriques et pratiques. Ils contribuent à l'évaluation des compétences professionnelles.

Le CFA Alvéïs en collaboration avec l'IFAP (unité de formation des apprentis UFA) coordonne et garantit la qualité du dispositif d'apprentissage et des contrats.



Annuaire de l'IFAP

| Nom | Téléphone | mail | Bureau |
|--|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Emilie CHOLLET Directrice | 01 40 44 39 91 Poste 5757 | emilie.chollet@idf.vyv3.fr | 2120 |
| Yannick MAROLANY Assistante vie scolaire | 01 40 44 39 58 Poste 5749 | yannick.marolany@idf.vyv3.fr | 2107 |
| Nathalie GOPELEIN Puéricultrice cadre formatrice Coordinatrice pédagogique IFAP Référent mobilité | 01 40 44 39 14 Poste 5780 | nathalie.gopelein@idf.vyv3.fr | 2140 |
| Valérie AUGUSTIN Infirmière Puéricultrice Formatrice | 01 40 44 39 58 Poste 5763 | Valerie.augustin@idf.vyv3.fr | 2131 |
| Maïlys LAURIANO MARQUES Assistante vie scolaire | 04 40 44 39 30 Poste 5753 | mailys.lauriano-marques@idf.vyv3.fr | 2101 |
| Patricia ALONSO Assistante de direction | 01 40 44 39 91 Poste 5758 | patricia.alonso@idf.vyv3.fr | 2121 |
| Carla PIGUET Documentaliste | 01 40 44 39 31 | carla.piguet@idf.vyv3.fr | Bibliothèque 1 ^{er} étage |

| Infirmières puéricultrices cadres formateurs | | | |
|--|------------|-----------------------------------|--------|
| NOM | Poste tél. | Mail | Bureau |
| Catherine BERTE | Poste 5747 | catherine.berte@idf.vyv3.fr | 2141 |
| Anne Marie FERREIRA | Poste 5748 | anne-marie.ferreira@idf.vyv3.fr | 2138 |
| Marie Hélène GROSLIER | Poste 5751 | marie-helene.groslier@idf.vyv3.fr | 2134 |
| Sandrine HUNEAU-CHARLIER | Poste 5752 | sandrine.huneau@idf.vyv3.fr | 2139 |
| Anne METIVET | Poste 5750 | anne.metivet@idf.vyv3.fr | 2136 |
| Hélène CASSOU-MOUNAT | Poste 5759 | Hélène.cassou-mounat@idf.vyv3.fr | 2130 |
| Nathalie TESTART référent handicap | Poste 5764 | nathalie.testart@idf.vyv3.fr | 2132 |

Référent handicap : referent-handicap.formation@idf.vyv3.fr



Valeurs et approche pédagogique

Le projet pédagogique de l'IFAP s'appuie sur :

- Le raisonnement clinique partagé
- L'approche Piklérienne : développement du jeune enfant et philosophie du prendre soin (jeu libre, verbalisation, respect de l'activité autonome)
- L'ouverture à d'autres courants de pensée et théories : Montessori, neurosciences, Dolto, Winnicott ...

Dans notre pédagogie, le formateur favorise l'intégration des savoirs pour que le formé devienne un professionnel compétent.

Pour y parvenir, les objectifs visés sont :

Positionner le formé comme un « apprenant »

L'institut positionne le formé comme un « apprenant ». Il s'agit de « former » plutôt que d'« enseigner » J.Houssaye- 1988.

« L'idéal de l'éducation ce n'est pas d'apprendre le maximum, c'est avant tout d'apprendre à apprendre ; c'est apprendre à se développer et d'apprendre à continuer à se développer après l'école. »¹ (Piaget 1972)

Les modèles pédagogiques (constructivisme et socio-constructivisme) sont centrés sur la réflexivité de l'étudiant et son positionnement en tant qu'acteur et auteur de sa formation (comprendre, agir et transférer).

L'alternance théorie-stage-employeur permet l'articulation des savoirs aux pratiques professionnelles de référence par l'émergence de situations emblématiques qui leur donnent du sens.

L'apprentissage prend alors sens pour l'élève, le formateur est facilitateur dans la réalisation du projet de formation.

Varier les modalités pédagogiques

L'alternance de modes pédagogiques permet une meilleure intégration des savoirs. Utiliser le travail de réflexion et de production en groupes restreints est un des challenges de l'Institut. Cette approche se décline en :

- Situations collectives : cours magistral et ses variantes technologiques (films, colloques, musées, expositions, spectacles, conférences, etc.).
- Situations interactives : travaux de groupe, jeux de rôle, travaux dirigés, exposés, travaux pratiques en salle de simulation.
- Situations individualisées : travail personnel guidé (TPG), lecture individuelle d'ouvrages, et d'articles de recherches en bibliothèque ou sur internet, suivi pédagogique...
- Voyage pédagogique une fois par an afin de faciliter l'appropriation des référentiels d'activités, de compétences et de formation de l'auxiliaire de puériculture par une étude comparative sur le terrain entre 2 systèmes européens de prise en charge du jeune enfant.

L'accent est mis sur l'analyse de pratiques vécues, chez l'employeur ou lors de stages, qui permet à l'élève de se positionner dans son champ propre et dans l'équipe pluri professionnelle. L'opportunité de la formation par apprentissage favorise la professionnalisation et l'émergence de son approche personnalisée de la profession.

L'attitude réflexive ainsi travaillée permet d'analyser sa pratique pour acquérir les compétences nécessaires à la professionnalisation. L'analyse multi référentielle et multidimensionnelle permet d'aborder les situations vécues de façon holistique.

¹ Intervention de J. Piaget, psychologue suisse (1896-1980) en 1972 dans un colloque



L'apprenti vient en formation avec ce qu'il est, ce qu'il a vécu, riche de savoirs expérimentiels. Dans sa posture d'apprenant « co acteur » de sa formation, l'élève, en stage comme à l'IFAP, interroge les situations collectives, interactives, individualisées pour progresser dans son autonomie, et la construction des compétences.

Simulation

Les élèves sont considérées comme des adultes apprenant faisant preuve de réflexivité tout au long de leur formation.

Au sein de l'IEF, une des priorités est de développer le travail en collaboration entre la puéricultrice et l'auxiliaire de puériculture pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

De plus, l'équipe pédagogique a à cœur de proposer des pédagogies innovantes aux apprenants favorisant ainsi l'apprentissage par différents moyens.

A travers la mise en place de la simulation au sein des formations, les objectifs seront :

- De prévenir les risques liés aux soins
- D'acquérir et développer des compétences techniques et relationnelles en simulation
- De développer le travail en collaboration entre les deux filières à court terme, avec la formation continue à moyen terme

Les objectifs opérationnels sont :

- Permettre aux élèves de se confronter à des situations de soins simples et complexes
- Dédramatiser de situations complexes
- Mettre en œuvre des pratiques de soin en répondant à la directive de l'HAS « *pas la première fois sur les patient* »
- Développer le raisonnement clinique de chaque future professionnelle et le raisonnement clinique partagé
- Favoriser le travail en collaboration en proposant des scénarii communs entre EAP et EP
- Favoriser la coopération professionnelle entre les apprenants

Organiser des parcours de stage en cohérence avec le projet professionnel de l'élève

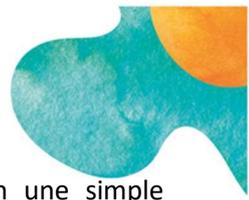
Le stage dans la formation joue un rôle central dans le travail d'élaboration de l'identité professionnelle. C'est un lieu et un temps de socialisation professionnelle et de construction identitaire, d'acquisition de comportements adaptés à un nouveau milieu.

Le parcours de stage est co construit avec l'élève, en cohérence avec son projet professionnel de formation.

Le travail en collaboration avec les partenaires (CFA, employeur, maître d'apprentissage, délégation territoriale de l'ARS, DRIETS) est la clef d'un accompagnement réussi de l'apprenti.

Organiser des enseignements cliniques individuels

Des séquences pédagogiques ont lieu sur le terrain et permettent d'accompagner l'élève dans ses apprentissages. Elles permettent la combinaison des savoirs et savoir-faire acquis dans les différents domaines et la construction des 12 compétences attendues.



La compétence est « une intelligence des situations », un savoir « combinatoire » et non une simple juxtaposition de savoirs. L'intérêt de ces séquences est d'évaluer la capacité de l'apprenant à apprendre et à évoluer dans le processus d'apprentissage ; elles sont donc formatives.

Organiser un suivi pédagogique « porté » par l'ensemble des acteurs

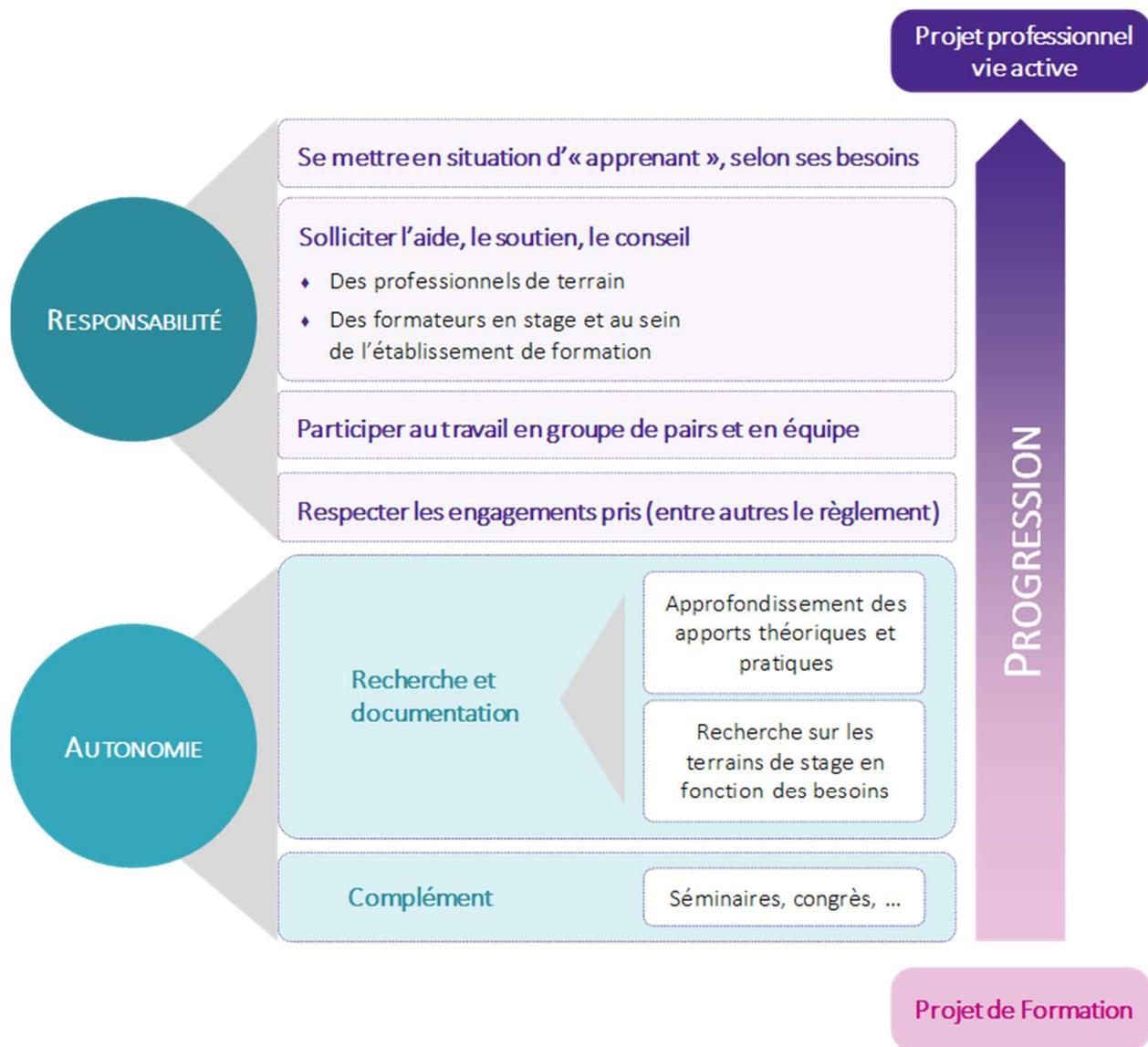
Sous la responsabilité du directeur de l'IFAP, l'élève signe un contrat tripartite : employeur, CFA, IFAP.

A l'IFAP, le suivi pédagogique est réalisé dans un respect mutuel et de confiance. Les objectifs à atteindre sont co-construits avec l'élève et les personnes responsables de son encadrement (réfèrent pédagogique, maître d'apprentissage et tuteurs de stage). Les formateurs suscitent chez l'apprenant l'identification de ses motivations et l'accompagnent dans le bilan de ses acquis, de ses compétences mais aussi de ses besoins de formation.

La pédagogie met l'accent sur la participation active de l'élève à sa formation en l'impliquant dans la réalisation de bilans réguliers individuels et/ou collectifs. Cette implication le conduit à élaborer des « bilans qualité » des modules. Cette pratique participative fait évoluer les séquences et permet d'ajuster les contenus pédagogiques aux besoins des formés.



Autonomie et responsabilité dans l'alternance





Spécificités de la formation par l'apprentissage

La formation par alternance concerne des personnes sélectionnées sur dossier et qui ont signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. Les élèves sont âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation. Le contrat d'apprentissage avec l'employeur impose un âge inférieur à 31 ans.

L'apprentissage

Le mot apprentissage désigne tout à la fois l'action d'apprendre, le processus d'acquisition de connaissances et le dispositif contractuel avec un employeur.

L'apprentissage fait intervenir plusieurs acteurs qui concourent à la réussite de l'apprenti :

- le centre de formation d'apprentis (CFA)
- l'employeur
- l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP)

Le centre de formation d'apprentis

Le CFA est investi d'une mission de service public dont la création, le fonctionnement, sont régis par le Code du Travail (livre1).

En tant qu'organisme de formation gérant et organisant l'alternance, le CFA Alvéis est le responsable de la qualité des relations entre le jeune, l'entreprise et le centre de formation en collaboration avec l'UFA Vyv3. Sa mission est de permettre à chacun des partenaires d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en entrant dans une démarche d'apprentissage. Afin d'élaborer le dispositif d'apprentissage, l'IFAP signe une convention avec le CFA Alvéis.

L'employeur

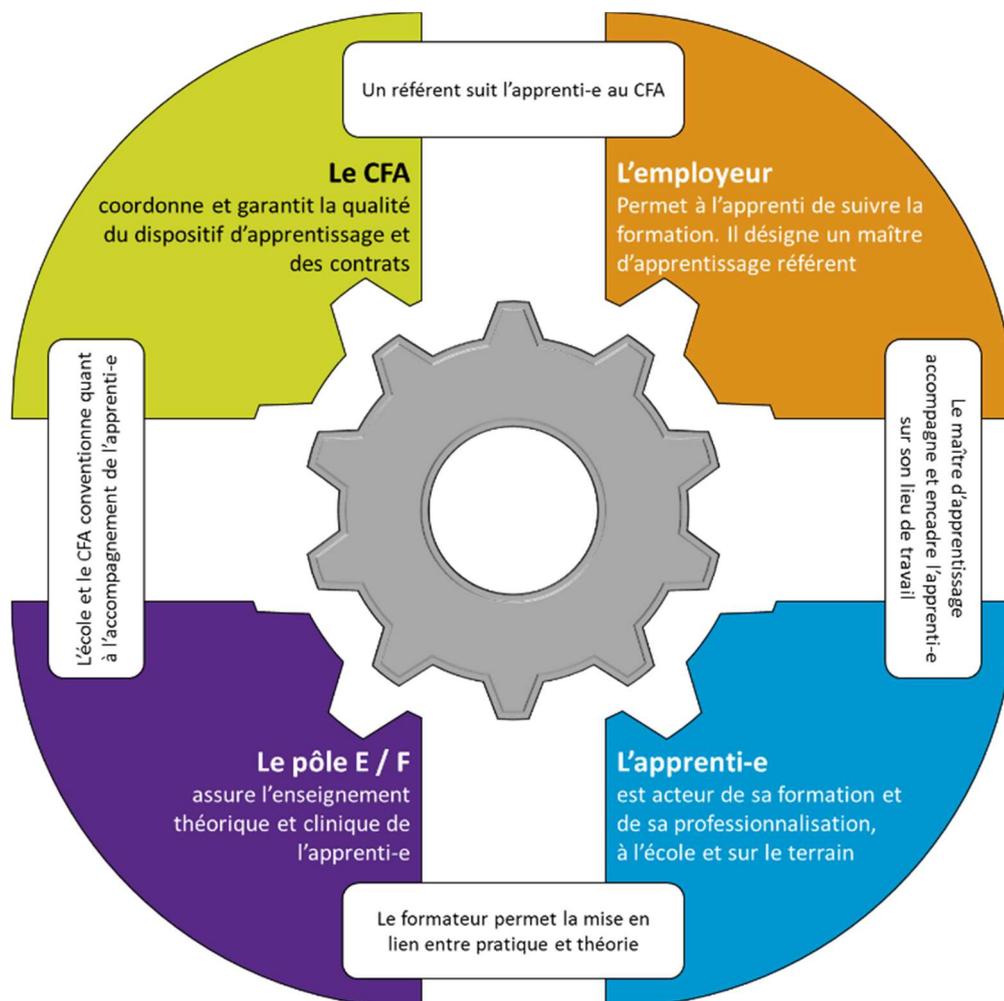
L'employeur s'engage dans une démarche d'accompagnement et de suivi d'un jeune adulte en cours de professionnalisation. Il désigne un *maitre d'apprentissage* qui remplit les conditions d'agrément et dont les missions sont :

- d'accueillir l'apprenti dans l'entreprise
- de présenter le personnel et les activités de l'entreprise à l'apprenti
- d'informer l'apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise
- d'accompagner l'apprenti dans la découverte du métier
- d'organiser et planifier le poste de travail de l'apprenti
- de permettre à l'apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires
- de s'informer du parcours de formation de l'apprenti au CFA
- d'être l'interlocuteur du formateur de l'IFAP en collaboration avec le responsable de la structure employeur
- de participer à l'évaluation de l'acquisition des compétences professionnelles de l'apprenti.



La durée totale de la formation est allongée car les périodes à l'Institut de formation ou en stage alternent avec les temps de présence chez l'employeur. Les situations professionnelles d'apprentissage sont ainsi multipliées.

La période intégrative en milieu professionnel en fin de formation (7 semaines) se déroule chez l'employeur.



Ce schéma suppose la signature :

- d'un contrat entre l'apprenti et un employeur
- d'une convention entre le CFA et l'école.



Organisation de la formation

La formation met en œuvre le programme des études de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, que ce soit pour les cursus complets ou partiels.

Référentiel de formation

Définition du métier

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
 - les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.
2. Les soins aigus L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :
- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
 - les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
 - les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

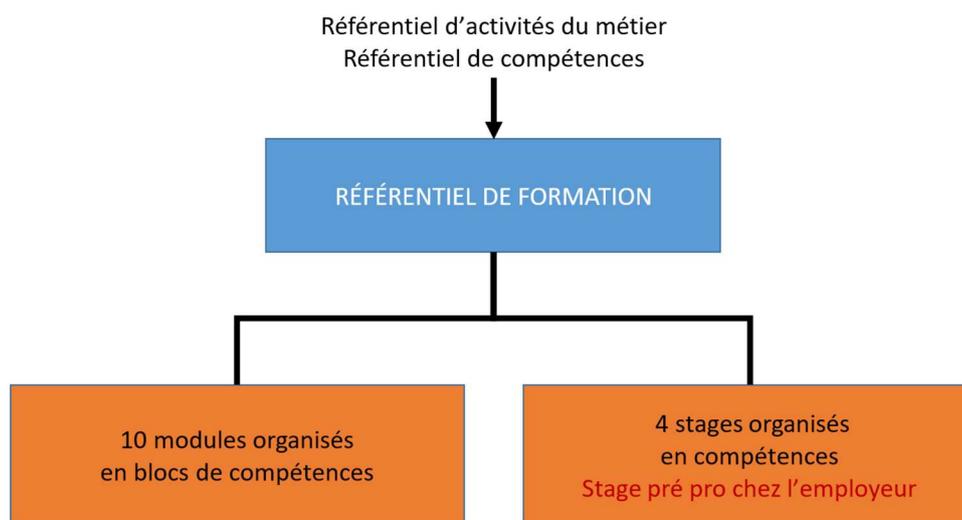


Référentiel de formation

Il décrit de façon organisée les savoirs faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Le référentiel de formation comprend des modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des blocs de compétences du diplôme d'État.

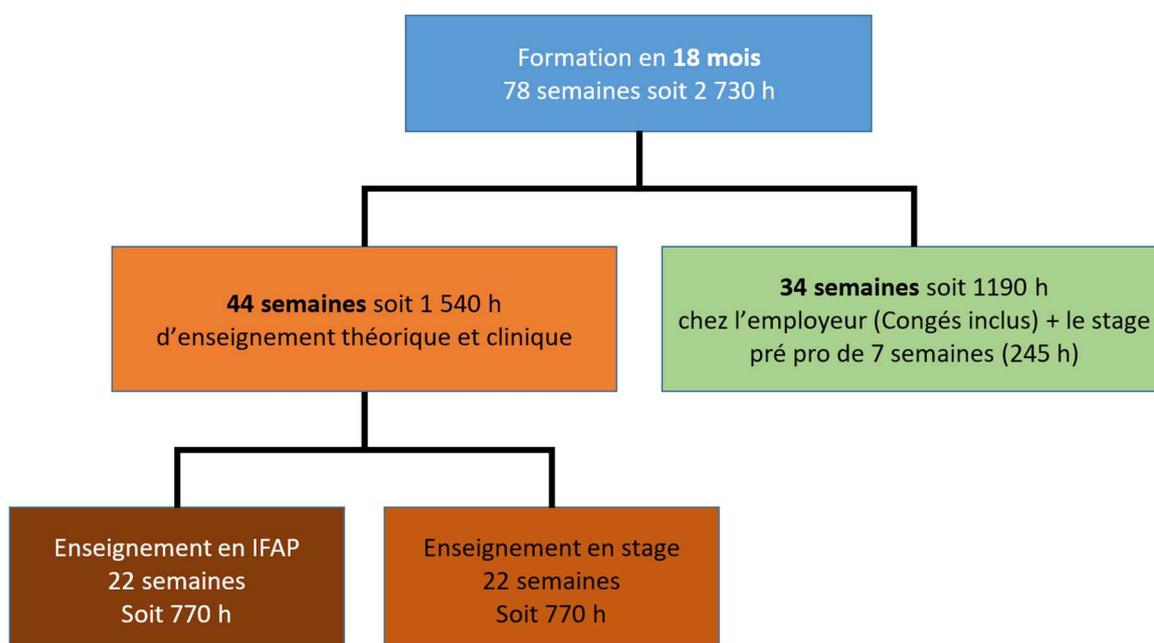
Des équivalences de compétences et allègements de formation sont prévus pour les titulaires de certains diplômes (Article 14 de l'arrêté du 10 juin relatif à la formation conduisant au DE d'auxiliaire de puériculture)



Caractéristiques du dispositif de formation

L'aménagement

La répartition des enseignements à l'IFAP et en stage est organisée en dix-huit mois et suit une progression pédagogique.





Le fonctionnement

L'enseignement à l'institut et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Heures de cours : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Heures en stages : 35 heures en 7 heures, 10 heures ou 12 heures selon les structures accueillantes. Des stages de nuit ou de week-end sont recommandés par les référentiels.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Les congés sont organisés par les employeurs sur les périodes dites « employeurs ». Ils tiennent compte du calendrier de formation dans le respect de l'alternance des périodes à l'école et en stage.

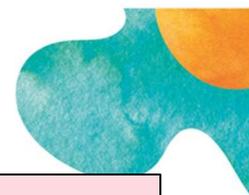
Pour les cursus partiels (allègements ou équivalences), les périodes de cours sont identiques et les périodes de stage varient et sont décrits dans le référentiel de formation.

Formation théorique répartie en modules

Les 10 modules de formation correspondent à l'acquisition des 12 compétences du diplôme. Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

La validation des 5 blocs de compétences est obligatoire pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture. En cursus partiel, l'élève valide le ou les blocs de compétence

| Blocs de compétences | Compétences | Modules de formation | Modalités d'évaluation du bloc de compétences |
|--|--|--|---|
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale | 1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i> | Etude de situation Evaluation des compétences en stage |
| | 1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe | Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i> | |



| | | | |
|--|--|---|---|
| | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer | Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i> | |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration | 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins | Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i> | Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en stage |
| | 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant | Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i> | |
| | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation | Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée | |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants | 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage | Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage | Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage |
| | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels | Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs | |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés | Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés | Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage |
| | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins | | |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités | Module 9. Traitement des informations | Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage |
| | 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques | Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques | |



L'API : Accompagnement Pédagogique Individualisé

L'API est une obligation réglementaire qui permet de proposer un accompagnement ciblé en fonction du profil de chaque élève reçu après la sélection.

Cet API est organisé sur une semaine (35 heures) en début de formation.

Après la réalisation de tests de niveaux en arithmétique, informatique et français, des interventions personnalisées sont proposées sur chacun des thèmes. Des interventions sur la méthodologie de la prise de notes et sur la réalisation de fiches de synthèse de cours, ainsi que sur l'utilisation des ressources documentaires sont également mises en place.

Accessibilité et Référent Handicap

L'Institut d'Enseignement et de Formation veille en collaboration avec l'étudiant en situation de handicap, à évaluer ses besoins individuels en terme de compensation, et à rechercher, en lien avec son réseau, une solution personnalisée et adaptée. L'étudiante est accompagnée par l'institut tout au long de son parcours. Il s'assure que les moyens nécessaires soient mis en œuvre à chaque étape. Il met ainsi en place des solutions spécifiques, pour l'accès et la réalisation de la formation par les bénéficiaires.

L'Institut de Formation entreprend des démarches pour adapter les contenus, supports et outils aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap. Le rythme de la formation et sa durée globale peuvent être adaptés, en respectant le cadre du référentiel de formation.

Un référent handicap est désigné. Il est chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap. Ses coordonnées sont accessibles dès l'inscription au concours d'entrée.. Afin que les besoins de la personne en situation de handicap soient pris en compte, l'étudiant est invité à signaler, au début ou au cours de la formation, sa situation auprès du référent handicap. Celui-ci garantit la confidentialité des éléments qui lui sont transmis.

Evaluations certifiantes

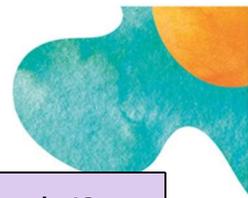
L'évaluation se fait selon plusieurs modes

- Épreuves écrites individuelles pouvant comporter :
 - Des analyses de situation
 - Des questions de connaissance
- Épreuves orales individuelles ou collectives
- Épreuves pratiques : pratique simulée
- Evaluation des compétences en stage



Calendrier prévisionnel des évaluations, modalités et conditions d'obtention

| Blocs de compétences | Modules de formation | Modalités d'évaluation et conditions d'obtention du bloc de compétences | Date prévisionnelle de l'évaluation + rattrapage |
|--|--|--|--|
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale | Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i> | Etude de situation Modalités choisies : Evaluation individuelle sur table comportant un cas clinique avec questions de connaissances (mod 1 e 1 bis) Réalisation d'un travail de groupe (mod 2) Conditions d'obtention : obtenir la note de 10/20 | Lundi 6 janvier 2023 (mod 1 et 1 bis) Lundi 10 mars 2023 (Mod 2) Rattrapage : à confirmer |
| | Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i> | | |
| | Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i> | | |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration | Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i> | Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Modalité choisie : Evaluation individuelle sur table comportant un cas clinique avec questions de connaissances Conditions d'obtention : obtenir la note de 10/20 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Modalité choisie : Evaluation individuelle pratique simulée Conditions d'obtention : obtenir la note de 10/20 | Lundi 24 juillet 2023 Rattrapage : à confirmer Vendredi 16 décembre 2022 Rattrapage : à confirmer |
| | Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i> | | |
| | Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée | | |
| Bloc 3 - Information et accompagnement | Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage | Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée | |



| | | | |
|---|---|---|---|
| des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants | | Modalité choisie : Evaluation pratique en groupe comportant la préparation, l'animation et l'évaluation d'une séquence d'encadrement auprès des pairs Conditions d'obtention : obtenir la note de 10/20 | Semaine du 13 novembre 2023 Rattrapage : à confirmer |
| | Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs | | |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés | Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Modalité choisie : Evaluation individuelle orale d'une situation rencontrée en stage et analysée avec questions de connaissances Conditions d'obtention : obtenir la note de 10/20 | Vendredi 22 septembre 2023 Rattrapage : à confirmer |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques | Module 9. Traitement des informations | Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Modalité choisie : Evaluation écrite en groupe comportant l'étude d'une situation avec transmissions et gestion des risques Conditions d'obtention : obtenir la note de 10/20 | Vendredi 23 février 2024 Rattrapage : à confirmer |
| | Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques | | |



Stages d'enseignement clinique

Les stages cliniques sont organisés par l'institut. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue pour favoriser le développement progressif des compétences par l'élève.

Les stages sont au nombre de 4, dont 3 de 175h chacun (soit 5 semaines de 35h) et 1 autre de 245h (soit 7 semaines de 35h)

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales et doivent répondre aux 3 missions de l'AP.

Un parcours de stage personnalisé est proposé à chaque apprenti après un premier bilan en tout début de formation permettant de connaître les diplômes obtenus, les expériences antérieures et le projet professionnel de chacun.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Périodes de stage :

| | | |
|-----------|------------------------|--|
| Période A | 5 semaines | Du lundi 31 janvier au vendredi 4 mars 2022 |
| Période B | 5 semaines | Du lundi 11 avril au vendredi 13 mai 2022 |
| Période C | 5 semaines | Du lundi 3 octobre au vendredi 4 novembre 2022 |
| Période D | 7 semaines : employeur | Du lundi 23 janvier au vendredi 10 mars 2023 |

Les stages favorisent le développement des compétences de l'auxiliaire de puériculture en situation professionnelle. La dernière période de stage correspond au projet professionnel et/ou permet le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences attendus par le référentiel.

La progression s'appuie sur les objectifs généraux suivants :

- Découvrir et connaître le milieu professionnel
- Découvrir les pratiques professionnelles en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier
- Observer les situations et reconnaître les priorités
- Identifier les besoins de l'enfant et de sa famille
- Se situer dans une équipe pluri-professionnelle
- Définir un projet de stage avec des objectifs réalisables et mesurables
- Expliquer une situation et l'analyser dans le cadre des compétences de l'auxiliaire de puériculture
- Communiquer par oral et par écrit entre professionnels

Un temps spécifique est alloué pour préparer chaque stage en lien avec les objectifs de l'institut et ceux de l'élève. Au retour de stage, un bilan des acquisitions est réalisé pour permettre à l'apprenti de se situer dans sa professionnalisation.

Considéré comme co acteur de sa formation, une implication de l'élève est attendue dans la préparation et l'exploitation du stage et dans la réalisation et la présentation de travaux qui lui seront demandés. Les travaux d'exploitation des situations vécues par les élèves, demandés dans le portfolio, sont des temps forts de la formation, ils permettent la mise en lien entre pratique et théorie et favorisent la réflexivité.



Des temps de « regroupement » à l'IFAP sont organisés au cours de chaque stage pour permettent à l'élève-apprenant de faire un retour sur son vécu et pour réaliser des analyses de pratiques en petits groupes.

Évaluation des stages cliniques

Pour chaque stage, les 12 compétences font l'objet d'une évaluation par les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève sur le document de référence.

A la fin de la formation, chaque compétence est validée si l'élève auxiliaire de puériculture obtient une note au moins égale à la moyenne.

Le portfolio permet à l'élève de s'auto évaluer et donc de se situer dans son apprentissage.

Lors de son retour à l'école, l'ensemble de ces outils vont permettre à l'élève et au formateur de faire un bilan des acquisitions (compétences, actes et activités).

Portfolio

Le portfolio est destiné au suivi du parcours de formation et du développement des compétences.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une analyse de pratique qui conduit à la professionnalisation.
- De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain.
- De suivre la progression de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Cet outil permet :

- D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange entre le stagiaire et son tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

- La présentation du Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture et des compétences à acquérir pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.
- La présentation des modalités des périodes d'apprentissage en milieu professionnel pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.
- La présentation de l'apprenant pour lui permettre de présenter son parcours scolaire et professionnel.
- Le suivi des activités réalisées et du développement des compétences en milieu professionnel à renseigner par le stagiaire et le tuteur
- La synthèse des périodes en milieu professionnel, à renseigner par le Formateur référent en institut de formation.

Pour les apprentis, cet outil présente également un suivi à réaliser chez l'employeur. Il offre des repères pour effectuer des entretiens et des bilans réguliers avec le maître d'apprentissage.



Modalités du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique individuel est décliné dans le référentiel de formation. Il comprend 7 heures sur l'ensemble de la formation.

Ce suivi permet à l'élève d'identifier ses ressources et ses difficultés au cours de son apprentissage à l'IFAP, en stage et chez l'employeur.

La progression de l'apprenant est mesurée lors :

- de bilans avec le maître d'apprentissage à chaque période de retour chez l'employeur
- de bilans en milieu et en fin de stage avec le tuteur de stage
- de bilans avec les formateurs à partir
 - de l'implication de l'élève dans les séquences pédagogiques à l'IFAP
 - des résultats obtenus aux évaluations
 - des enseignements cliniques
 - des feuilles de bilan de stage
 - des bilans d'acquisitions réalisés régulièrement
- d'une visite employeur effectuée par la référente pédagogique sur le lieu de travail de l'apprenti

Ce suivi est tracé sur différents outils et mis à la disposition de l'élève.

Démarche qualité et bilan de fin de formation

L'institut de formation est engagé dans une démarche qualité. Il a obtenu la certification Qualiopi en juin 2021.

Dans ce cadre, les apprentis sont amenés à évaluer les apports théoriques reçus au cours de leur formation. Un bilan est réalisé à la fin de chaque module afin de permettre à l'équipe de mesurer l'intérêt et la qualité des différentes interventions et de pouvoir réajuster si nécessaire.

Un bilan de formation général est également effectué en fin de parcours. Couplé au bilan réalisé avec les maîtres d'apprentissage, il permet à chaque élève de se situer en fin de formation. Il l'aide à choisir sa voie et le secteur vers lequel il souhaite se diriger.

Obtention du DEAP

Sont déclarés reçus au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture les candidats qui ont validé l'ensemble des blocs de compétences liées à l'exercice du métier. Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture est délivré par le directeur régional de la DRIETS aux candidats déclarés admis par le jury.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation blocs de compétence, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de sa formation à l'IFAP.

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage a le droit à 1 redoublement.



Annexes

| | | |
|------------------|--|-----------|
| Annexe I | Evaluation des compétences en stage | 27 |
| Annexe II | Calendrier alternance | 35 |

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :



EVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation**.

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : 0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé).

La somme des points est reportée dans la colonne résultat.

Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.

Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluable multiplié par 3.



APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (nom et prénom du tuteur) :

| | Appréciation |
|--|--------------|
| Motivation, intérêt, esprit d'observation de l'apprenant | |
| Ponctualité, assiduité de l'apprenant | |
| Capacité de l'apprenant à s'intégrer dans une équipe | |
| Comportement général (présentation, politesse) de l'apprenant | |
| Quelle appréciation pouvez-vous donner sur la globalité de la période ? | |
| Que pouvez-vous donner comme conseils à l'apprenant pour la suite de sa formation et son parcours professionnel ? | |



ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (en vous appuyant sur les critères d'évaluation) :

0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé)

| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
|--|--|---|--|
| <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>1. Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage ➤ Evaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités ➤ Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention ➤ Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne ➤ Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis ➤ Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités ➤ Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence ➤ Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| | <p>1bis- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe ➤ Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation ➤ Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires ➤ Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité ➤ Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale ➤ Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions ➤ Ajuster les activités et la communication en fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |



| | <p>2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires ➤ Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter ➤ Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle ➤ Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Repérage des situations à risque <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence des mesures de prévention proposées <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
|---|---|---|--|
| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
| <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution ➤ Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies ➤ Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés ➤ Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique ➤ Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle ➤ Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des modalités de recueil des données <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| | <p>4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ➤ Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences ➤ Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins ➤ Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur ➤ Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation ➤ Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation ➤ Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Analyse de la qualité du soin réalisé <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |



| | <p>5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement ➤ Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées ➤ Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe ➤ Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie ➤ Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences ➤ Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
|--|--|---|--|
| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
| <p>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | <p>6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale ➤ Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité ➤ Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle ➤ Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique ➤ Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ➤ Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |



| | | | |
|--|--|---|--|
| <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure ➤ Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation ➤ Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation ➤ Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement ➤ Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage ➤ Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| <p>Bloc de compétences</p> | <p>Compétences</p> | <p>Critères d'évaluation</p> | <p>Résultat</p> |
| <p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> | <p>8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques ➤ Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques ➤ Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission ➤ Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets ➤ Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité ➤ Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Pertinence de l'analyse de l'application des règles : <ul style="list-style-type: none"> - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |
| <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p> | <p>9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences ➤ Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter ➤ Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence du repérage et du traitement des anomalies <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p> |



| Bloc de compétences | Compétences | Critères d'évaluation | Résultat |
|--|--|--|--|
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i> | 10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités <ul style="list-style-type: none">➤ Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée➤ Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité➤ Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle | <ul style="list-style-type: none">➤ Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | |
| | 11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques <ul style="list-style-type: none">➤ Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention➤ Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles➤ Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer➤ Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel➤ Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées➤ Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques➤ Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation➤ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences | <ul style="list-style-type: none">➤ Fiabilité du recueil des données <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Qualité des transmissions <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | <ul style="list-style-type: none">➤ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence de l'organisation de son activité <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 |

Nom du tuteur :

Fonction du tuteur :

Signature du tuteur :

Date et cachet

Nom de l'apprenant :

Signature de l'apprenant :

Annexe II Calendrier alternance

CALENDRIER SYNOPTIQUE 2022-2024

| 2022 | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|-----------|----------|-----------|---------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|---------|----------|----------|----------|
| septembre | | | | octobre | | | | novembre | | | | | | | | |
| pré restreinte le mercredi 31 août | EMPLOYEUR | API | EMPLOYEUR | M6 | EMPLOYEUR | M1/1bis | EMPLOYEUR | M1/1bis | EMPLOYEUR | M5 | EMPLOYEUR | | | | | |
| lundi 5 | lundi 12 | lundi 19 | lundi 26 | lundi 3 | lundi 10 | lundi 17 | lundi 24 | lundi 31 | lundi 7 | lundi 14 | lundi 21 | lundi 28 | lundi 5 | lundi 12 | lundi 19 | lundi 26 |

| 2023 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|---------|----------|----------|----------|---------|----------|----------|-----------|---------|----------|----------|----------|----------|---------|----------|--------------------|----------|---------|----------|-----------|----------|---------|---------|----------|----------|----------|---------|-----------|----------|----------|---------|-----------|----------|----------|--|--------------------|--|--|--|-----------|--|--|--|----------|--|--|--|--------------------|--|--|--|-----|--|--|--|-----------|--|--|--|-----|--|--|--|----------|--|--|--|--------------------|--|--|--|-----------|--|--|--|
| janvier | | | | février | | | | mars | | | | avril | | | | mai | | | | juin | | | | juillet | | | | août | | | | septembre | | | | octobre | | | | novembre | | | | décembre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| STAGE DE EMPLOYEUR | | | | M2/M3 | | | | EMPLOYEUR | | | | M 3 | | | | STAGE DE EMPLOYEUR | | | | EMPLOYEUR | | | | M 4 | | | | EMPLOYEUR | | | | M 4 | | | | STAGE DE EMPLOYEUR | | | | EMPLOYEUR | | | | M 6 | | | | STAGE DE EMPLOYEUR | | | | M 6 | | | | EMPLOYEUR | | | | M 9 | | | | M 10/M 7 | | | | STAGE DE EMPLOYEUR | | | | EMPLOYEUR | | | |
| lundi 2 | lundi 9 | lundi 16 | lundi 23 | lundi 30 | lundi 6 | lundi 13 | lundi 20 | lundi 27 | lundi 3 | lundi 10 | lundi 17 | lundi 24 | lundi 31 | lundi 7 | lundi 14 | lundi 21 | lundi 28 | lundi 4 | lundi 11 | lundi 18 | lundi 25 | lundi 2 | lundi 9 | lundi 16 | lundi 23 | lundi 30 | lundi 6 | lundi 13 | lundi 20 | lundi 27 | lundi 4 | lundi 11 | lundi 18 | lundi 25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| 2024 | | | | | | | | | | | | |
|-----------|---------|----------|-------------------|----------|---------|----------|------------|----------|---------|----------|-----------|----------|
| janvier | | | | février | | | | mars | | | | |
| EMPLOYEUR | M 9 | M 10 | STAGE (EMPLOYEUR) | | | | SEM PEDAGO | | | | EMPLOYEUR | |
| lundi 1 | lundi 8 | lundi 15 | lundi 22 | lundi 29 | lundi 5 | lundi 12 | lundi 19 | lundi 26 | lundi 4 | lundi 11 | lundi 18 | lundi 25 |

En cursus complet seront effectués 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de cursus